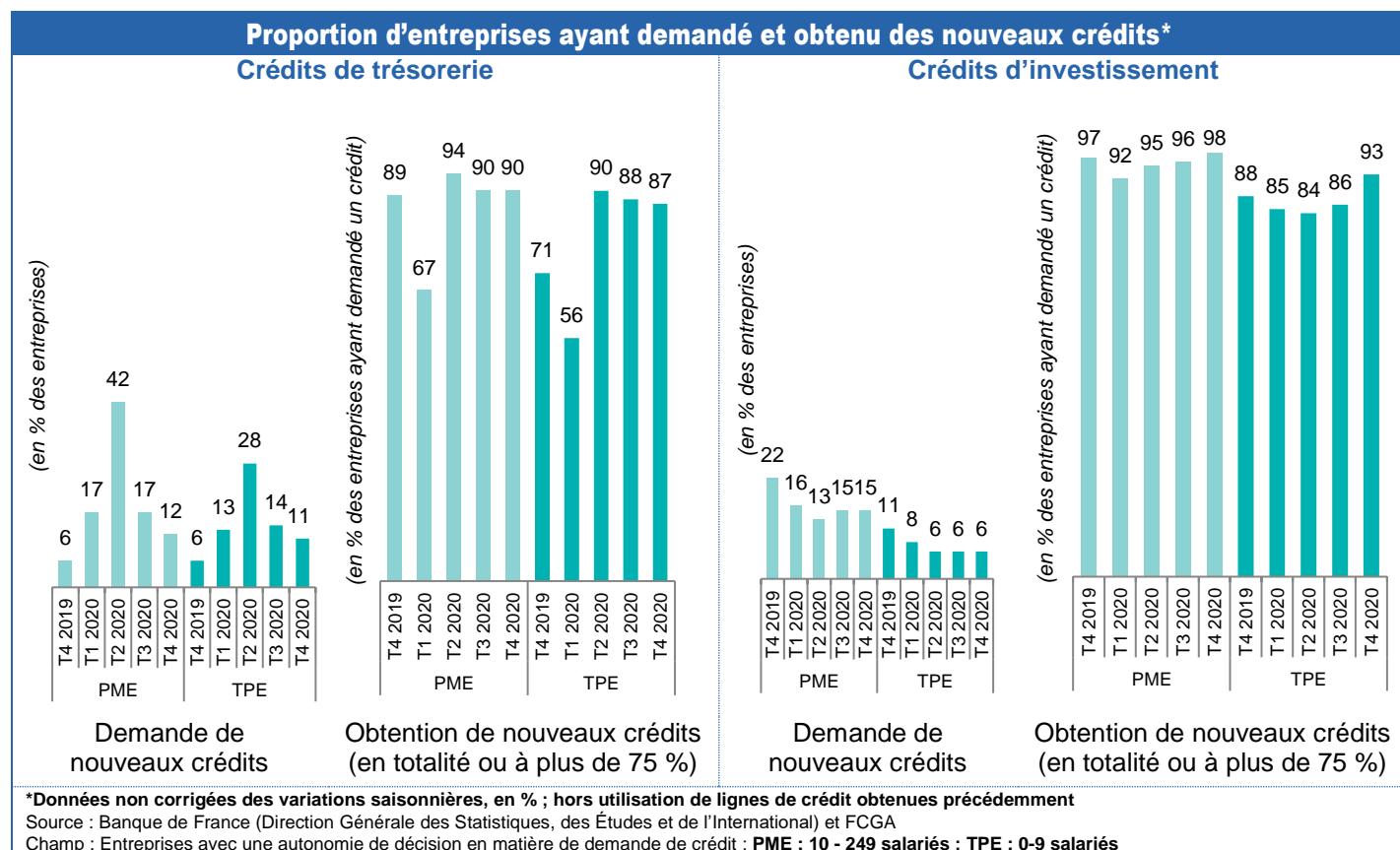


Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France • 4^{ème} trimestre 2020

L'accès aux crédits d'investissement progresse

- Après un pic atteint au 2^{ème} trimestre 2020, la **proportion de Petites et Moyennes Entreprises (PME) demandant des nouveaux crédits de trésorerie** diminue à nouveau de 5 points à 12 % des entreprises, après – 25 points au trimestre précédent. Ce niveau reste toutefois le double de celui atteint à la même période en 2019. On observe le même schéma auprès des **Très Petites Entreprises (TPE)** avec une proportion de demandes de crédits de trésorerie s'élevant à 11 % des entreprises, en baisse de 3 points par rapport au troisième trimestre, mais largement supérieur à sa moyenne de long terme (6 %). Les **demandes de nouveaux crédits d'investissement** sont stables pour les PME (15 % des entreprises) comme pour les TPE (6 % des entreprises), et restent en-deçà de leurs niveaux d'avant-crise. L'anticipation d'un refus des banques reste marginale : moins de 2 % des entreprises déclarent un **comportement d'autocensure** pour leurs demandes.
- Le taux d'accès des PME aux crédits de trésorerie** se maintient au niveau élevé atteint au T3 2020, avec 90 % de demandes satisfaites, en lien avec l'obtention de PGE (prêts garantis par l'État). **Le taux d'accès aux crédits d'investissement** progresse de nouveau avec 98 % des PME qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés, après 96 % au T3 2020. S'agissant plus particulièrement des **crédits d'équipement**, le taux d'obtention est en hausse d'un point à 92 %.
- Sous l'effet de la mise en œuvre des PGE, **le taux d'obtention des crédits de trésorerie pour les TPE** reste élevé et proche celui des PME, avec 87 % des demandes satisfaites, en baisse d'un point par rapport au trimestre précédent. **L'accès aux crédits d'investissement** progresse fortement ce trimestre à 93 % des TPE qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés, un niveau historiquement haut depuis le début de l'enquête en 2014, où il n'a jamais dépassé 90 %. Sur les seuls **crédits d'équipements**, le taux d'obtention progresse également de 11 points à 95 %.



La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la **Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**.



Compléments

1 – Très petites entreprises (TPE : 0 - 9 salariés)

Sources : FCGA et Banque de France

- **La proportion de TPE demandant des nouveaux crédits de trésorerie** diminue de 3 points ce trimestre mais reste élevée avec 11 % des entreprises ayant fait une demande, contre 6 % au même trimestre l'an dernier. **Le taux de demande pour des nouveaux crédits d'investissement** se maintient à 6 % des TPE.
- **Le taux d'obtention des crédits de trésorerie** reste proche du niveau record observé au cours des deux derniers trimestres et s'établit à 87 % des TPE ayant obtenu en totalité ou en grande partie les crédits souhaités
- **Le taux d'accès aux crédits d'investissement** progresse de 7 points avec 93 % des demandes de crédit satisfaites (en totalité ou à plus de 75 %). Sur les seuls crédits d'équipement le taux d'obtention s'établit à 95 %, soit 11 points de plus qu'au précédent trimestre.

2 – Petites et moyennes entreprises (PME : 10 - 249 salariés)

Source : Banque de France

- Pour leurs besoins d'exploitation, les **PME** peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des **lignes de crédit** leur donnant droit à tirage au cours de l'année, et/ou pour obtenir des crédits de trésorerie spécifiques en cours d'année.
 - La part des PME déclarant demander des lignes de crédit augmente de nouveau d'un point et s'établit à 39 %. Ces demandes sont toujours largement satisfaites, dans 97 % des cas.
 - 46 % des PME ont mobilisé des lignes de crédit ce trimestre, une proportion inférieure de 2 points à celle du T3 2020 et inférieure de 15 points à celle de l'an dernier à la même période.
- S'agissant des **nouvelles demandes de crédits**, hors tirage sur des lignes de crédit préalablement accordées :
 - La proportion de PME demandant des **nouveaux crédits de trésorerie** diminue à 12 % ce trimestre après 17 % au T3 2020, mais reste deux fois plus élevée qu'au même trimestre l'an passé.
Le taux d'accès aux crédits de trésorerie reste stable et élevé avec 90 % des demandes satisfaites en totalité ou à plus de 75 % (ce taux d'obtention était de 89 % au T4 2019).
 - Après deux trimestres de baisse consécutifs, la proportion de PME **demandant des nouveaux crédits d'investissement** demeure stable à 15 % des entreprises, soit 7 points de moins qu'au même trimestre l'an dernier.
Le taux d'obtention des crédits d'investissement progresse légèrement avec 98 % des PME qui obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités après 96 % au T3 2020. Sur les crédits d'équipement spécifiquement, le taux d'obtention augmente d'un point et atteint 92 %.
- 2 % des PME signalent une hausse du coût global du financement obtenu, un niveau identique à celui du trimestre précédent.

3 – Entreprises de taille intermédiaire (ETI : 250 - 4 999 salariés)

Source : Banque de France

- 50 % des ETI déclarent avoir demandé des lignes de crédit, après 47 % au T3 2020. Parmi celles les ayant obtenues, 52 % ont utilisé leur possibilité de tirage au cours des trois derniers mois, contre 56 % au trimestre précédent.
- La proportion d'ETI **demandant des nouveaux crédits de trésorerie** diminue de 5 points à 10 % des entreprises ayant sollicité un financement de ce type, un niveau identique à celui d'avant-crise. Le taux d'obtention (en totalité ou à plus de 75 %) diminue de 4 points à 88 %.
- La part des ETI **demandant de nouveaux crédits d'investissement** se maintient à 21 % des entreprises, une proportion qui reste inférieure de 9 points à celle mesurée au T4 2019. Le taux d'obtention perd un point mais demeure élevé à 98 % des ETI qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés. Sur les seuls **crédits d'équipement**, ce taux diminue d'un point également et atteint 88 %.
- Seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.

Prochaine publication : mai 2021

